

*Initiatives ministérielles*

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Madame la Présidente, l'opposition, comme le gouvernement à sa façon sans doute, trouve déplorable qu'on doive discuter encore une fois d'un projet de loi de retour au travail, même si les circonstances sont différentes de celles qui ont entraîné la loi sur le retour au travail des membres de l'Alliance de la fonction publique.

Toute la semaine nous avons été aux prises avec un dilemme. D'une part, on voulait que le ministre accorde le plus de temps possible au processus de négociation collective pour aboutir à la conclusion d'une entente. D'autre part, à mesure qu'on approchait de la fin de la semaine, avant la semaine de relâche de la Chambre, sans que les parties ne soient parvenues à une entente, nous savions que, nous n'aurions que très peu de temps pour étudier ce projet de loi. C'est pourquoi nous nous sommes entendus pour que le débat soit amorcé ce matin même et que les discussions avec le gouvernement se poursuivent toute la journée pour voir ce qu'il convient de faire.

Si l'on examine comment la situation a évolué cette semaine, je pense que les choses auraient pu tourner autrement à bien des égards. La possibilité d'une entente a été sabotée ou compromise—appelez cela comme vous voulez—par la déclaration qu'a faite le ministre d'État chargé des céréales à l'assemblée qui s'est tenue à Winnipeg hier. Il a annoncé—c'est du moins ce que j'ai compris—que les choses suivaient leur cours. Il n'était pas garanti que les discussions mèneraient à une entente, mais il n'empêche que des progrès avaient été faits. Quand les gens ont entendu le ministre dire à cette assemblée qu'il présenterait une loi de retour au travail, les choses se sont gâtées et la possibilité d'une entente s'est évanouie.

C'est une déclaration malheureuse qui est même un des facteurs qui expliquent pourquoi nous en sommes arrivés là.

Ce ne sont pas seulement des agriculteurs qui sont pénalisés, bien qu'ils soient les plus gravement touchés. Ce genre de grève touche tout le monde et tous les autres secteurs d'activité. Ma circonscription compte beaucoup de travailleurs ferroviaires. Lorsque les céréales s'empilent, que les wagons ne sont pas déchargés et qu'ils ne reviennent pas à leur point de départ, cela ne peut faire autrement que d'avoir des répercussions sur l'emploi dans des circonscriptions comme Winnipeg Transcona.

Les cheminots savent ce que c'est que d'être en grève.

Je garde cela à l'esprit lorsque je réfléchis à ce que doit être ma position face à la situation dans laquelle mes collègues et moi-même nous nous trouvons maintenant, en tant que partisans du processus de négociation collective, opposés en général à des lois de retour au travail, mais également conscients du fait que dans certains cas, surtout lorsque le gouvernement a pris sa décision, il faut s'entendre dans cette enceinte sur l'adoption d'une telle loi.

Je le répète, le gouvernement aurait pu et pourrait encore faciliter grandement les choses s'il acceptait les demandes tout à fait raisonnables du syndicat relativement à ce projet de loi.

Si je ne m'abuse, en ce qui concerne les négociations, depuis un certain temps, le refus de la direction, de la compagnie et des syndicats du blé, de discuter des pensions constitue une des principales pierres d'achoppement. Je crois tout à fait raisonnable que des employés veuillent aborder la question des pensions, lorsque vient le temps de négocier une nouvelle convention collective. Or, les entreprises concernées s'y refusent.

Je comprends que le ministre a fait une déclaration à ce sujet, mais plus tôt au cours de la semaine, il aurait pu user de son influence en tant que ministre du Travail pour s'assurer que les parties discutent de la question des pensions, ce qui aurait favorisé la conclusion d'une entente.

Le syndicat réclame la formation d'un conseil d'arbitrage formé de trois personnes au lieu d'un arbitre comme le gouvernement le propose; il y aurait ainsi une personne nommée par la direction, une autre choisie par le syndicat et une troisième acceptable aux deux parties, et c'est là la meilleure façon de régler ce type de conflit par l'arbitrage.

Comme le député de Churchill l'a déclaré, ce n'est pas inhabituel. Cette façon de procéder donne des résultats. Il ne s'agit en rien d'une nouvelle idée tout à fait radicale, si ce n'est pour les bureaucrates du ministère du Travail qui n'aiment pas qu'on change leurs habitudes. Ils ne veulent surtout pas qu'on leur propose une solution à laquelle ils n'avaient pas pensé.

Je crois sincèrement que le ministre devrait prendre cette requête tout à fait au sérieux maintenant. Sauf erreur, il l'a rejetée. Dans l'affirmative, il devrait se pencher sur une autre proposition du syndicat, selon laquelle l'arbitre choisi devrait au moins être une personne qui s'y connaît en matière de pensions qui prend les préoccupations du syndicat à ce sujet très au sérieux et qui est en mesure d'aborder ces questions de façon